Le Journal de Gien, 26 octobre 2017

PRESSIGNY-LES-PINS

DOMAINE DE LA VALETTE

La commune prise au piège

La réunion publique organisée par la mairie lundi dernier a mis en évidence la situation bien embarrassante dans laquelle se trouve la commune.

Le public était en quête d'informations constructives, et semblait d'accord pour la tenue du Festival.

Brigitte Lefebvre, maire, Jean-Pierre Sueur, sénateur, et les conseillers municipaux sur l'estrade de la salle polyvalente.

■ L'achat du Domaine de la Valette, jadis propriété de l'Espagne, sa revente à un investisseur, des actes de vandalisme survenus entre le compromis de vente et la signature définitive débouchant sur un procès regrettable, les multiples projets restés sans suite ou encore celui (avorté à ce jour) du Festival de street art expliquent la situation calamiteuse dans laquelle se trouve aujourd'hui la commune.

Une succession de problèmes depuis 15 ans

Depuis 2002, date de l'achat du Domaine de la Valette par la commune pour la somme de 827.731 €, la vie à Pressigny-les-Pins est en effet loin d'être un long fleuve tranquille.

On notera plus particulièrement la colère des habitants condamnés à voir leurs impôts s'envoler (un comité de défense fut créé à l'époque) ; le combat de l'ancien maire, Brieuc Nicolas, pour trouver un repreneur ; la guéguerre des différents acheteurs plus ou moins honnêtes ; la crise économique qui empêche l'acheteur (pourtant spécialiste) de revendre ses idées d'aménagement du Domaine avec profit ; l'emprunt « toxique » fait par la commune auprès de Dexia au moment de l'achat (les remboursements courent jusqu'en 2028) ; un procès en cours entre l'actuel propriétaire et la commune pour des dégradations chiffrées à 666.000 € ; les difficultés de compréhension du fonds de soutien (la SFIL, Société de financement local)... sans oublier le choix de monter des manifestations événementielles sur le site, avec la société Urban Art Paris.

Supprimer d'abord le contentieux financier

Lors de cette réunion, Brigitte Lefebvre, maire, et Brigitte Cocard, percepteur et conseillère en finances publiques, appuyées par le sénateur Jean-Pierre Sueur, ont donc expliqué la situation à une assistance en demande d'informations.

Comme l'a mis en avant le parlementaire, « la difficulté est d'abord de retrouver un équilibre financier. » Selon lui, il faut donc poursuivre le dialogue, revoir certaines conditions avec l'appui du sous-préfet Paul Laville, et négocier avec le promoteur et propriétaire actuel Stéphane de Raynal (qui avait un représentant dans la salle). Il compte aussi saisir le Premier ministre après avoir informé le ministre des Finances, tout en conseillant de se mettre d'accord sur la tenue du Festival reporté en mai 2018. Ce que la commune accepterait sous réserve d'un aménagement sécuritaire.

« Supprimons d'abord le contentieux financier et agissons dans un esprit constructif », souligna encore Jean-Pierre Sueur, prônant l'apaisement pour éviter un dialogue de sourds.

PATRICE DIGAUD

Le parc résidentiel de loisirs serait lui en bonne voie

Lors de cette réunion publique, la responsable du Parc résidentiel de loisirs (PRL) a insisté sur la bonne marche de ce projet qui serait situé, comme prévu antérieurement, route de Cortrat, sur la superficie de l'ancien terrain de football du Domaine de La Valette. Elle a souligné que la construction de ce parc est bel et bien lancée administrativement, et qu'il verrait bien le jour. Les travaux pourraient commencer début 2018 et dureraient deux ans.

Phoca PDF